

Commune de MARENLA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205518-20221021-302022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 28/10/2022



DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

CANTON

Auxi-Le-Château

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un octobre à 19h30 le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal POCHOLLE, Maire, en suite de convocations en date du 18/10/2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Bruno Therry François procuration à Xavier Fourdinier.

Mme Cathy Delanoë est élue secrétaire de séance.

Objet : Conseiller correspondant incendie et secours

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer M. Briois Dominique Conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour copie conforme à l'original

Marenla, le 25/10/2022

Le Maire,

Pascal POCHOLLE

